

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, et chez M. Degouve-Deunonques, rue Lepelletier, 3.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.
 Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Pour Lyon et le département du Rhône,
 16 francs pour 3 mois,
 32 francs pour 6 mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.
 Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 4 septembre 1841.

REVUE DE LA SEMAINE.

Angleterre; débats du parlement. — Victoire des tories. — O'Connell. — Robert Peel. — France; agitation.

La lutte entre les whigs et les tories a recommencé avec l'ouverture du parlement. L'absence de la reine a été une première attaque ou un premier désaveu de la politique qui a triomphé d'une manière si déplorable dans les dernières élections.

Dans le discours d'ouverture qui nous a paru sérieux et grave, quatre points nous semblent plus spécialement mériter l'attention : la mention de l'approbation donnée par la France à la solution des affaires d'Orient; l'annonce de l'envoi de nouvelles forces dans les mers de la Chine; la nécessité d'augmenter le revenu public pour maintenir des armements considérables; l'intention de voir modifier les lois sur les céréales.

Nous avons dit déjà toute notre pensée sur la rentrée de la France dans le congrès européen; nous n'y reviendrons pas en ce moment. Quant à ce qui regarde la Chine, il est impossible d'afficher plus de mépris pour le droit des nations, plus d'orgueil sur les forces que l'on peut mettre en mouvement afin d'imposer des lois injustes à une contrée. C'est l'abus de la force dans toute sa plénitude, dans toute sa hauteur, et qui ne prend pas la peine de se voiler. La nécessité d'augmenter le revenu public exprimée dans le discours de la couronne implique deux choses : 1° que le ministère Melbourne voulait conserver les armements de l'Angleterre, quand tous les efforts des puissances tendent à faire la France diminuer les siens; 2° que, par suite des changements qui seront apportés dans les tarifs des douanes, nous devons redouter de voir de nouvelles taxes imposées sur les produits français importés dans le royaume-uni. Le désir exprimé dans le discours de voir modifier les lois sur les céréales, question qui renverse le cabinet, est la guerre entre le peuple et l'aristocratie entrant dans une phase nouvelle.

L'opposition tory a pris, dès le début, une attitude vigoureuse et une résolution pleine de rigueur. Dans la chambre haute, malgré les réclamations de lord Melbourne qui s'étonnait de cette manière de procéder et déclarait que c'était un coup de foudre, elle a introduit dans l'adresse la déclaration de non confiance dans le ministère. Dans la chambre des communes, elle a été plus acharnée encore. En vain l'un des députés a révélé toute la détresse du peuple devenant chaque jour de plus en plus profonde, atteignant le plus haut degré dans les districts manufacturiers, arrivant à ce point que deux mille maisons sont fermées dans un seul district, que la nourriture du peuple est plus chétive que celle des détenus dans les maisons de correction et de travail; en vain il a proclamé que le peuple ne devait pas souffrir pour enrichir les monopoleurs; en vain un membre qui s'est occupé constamment des manufactures a tracé le plus sombre tableau des souffrances auxquelles sont soumises les classes ouvrières, en les attribuant aux lois sur les céréales; en vain on a montré les ressources des travailleurs de Manchester diminuant chaque jour, rien n'a pu ralentir le triomphe de l'opposition et l'empêcher d'accabler le ministère sous un vote semblable à celui de la chambre des pairs.

Le grand agitateur, O'Connell, a voulu forcer le chef présumé du futur cabinet à déclarer ses intentions. Il a retracé lui aussi à grands traits le tableau des misères du peuple, et reproché aux tories de s'engraisser de ses sueurs, de spéculer sur ses souffrances pour augmenter leurs revenus, de

Chronique Musicale.

Le congrès scientifique s'est ouvert mercredi 1^{er} septembre en notre bonne ville, et, à cet effet, MM. les savants lyonnais, allemands, italiens, valaques, cosaques, madécasses, chinois et autres ont cru devoir invoquer préalablement les lumières du Saint-Esprit, précaution excellente en une circonstance aussi importante, où il ne s'agit de rien moins que de résoudre, en dix jours, les hautes questions sociales, religieuses et politiques actuellement pendantes devant le tribunal de l'humanité de l'an de grâce 1841. Seulement il est fâcheux que MM. les membres du comité des fêtes instituées à l'occasion du susdit congrès aient tout simplement oublié, comme l'annonçait hier un journal, de prévenir Mgr de Bonald de vouloir bien officier en cette fête solennelle. Nous concevons bien que ces messieurs du comité des fêtes, à l'heure qu'il est, doivent être puissamment absorbés et éblouis par les rayons lumineux des douze cents savants qu'ils sont chargés d'amuser : raison de plus pour ne point oublier qu'ils sont avant tout commissaires.

Donc, par oubli, monseigneur n'ayant point été prévenu, le congrès a dû se contenter d'une messe dite par un simple prêtre. La réunion était nombreuse et brillante, et dans l'attente nécessairement de grands et puissants effets d'harmonie. On avait annoncé pompeusement la messe en musique de Beethoven, son admirable symphonie en ut, et la marche triomphale de Ries. Malheureusement la faiblesse de l'exécution a laissé froide cette foule attentive et toute disposée à se laisser fortement impressionner. Les chœurs manquaient de nuances et d'onction; l'orchestre était pâle et sans chaleur. Quant aux mouvements, ils ont été pris d'une façon trop lente, à ce point que la symphonie en ut perdait ainsi une partie de sa couleur et de son véritable caractère. L'effet du *Gloria in excelsis* notamment a été complètement manqué. On répond à cela

calculer l'élévation de leurs rentes sur l'élévation du prix du pain; il les a accusés de former un plan de famine populaire, sans s'inquiéter de l'effrayante mortalité qui en est la suite.

Arrivant à l'examen de l'administration des tories, il leur a reproché leur intolérance religieuse, leur opposition à l'émancipation des esclaves, à la réforme parlementaire, et l'appui qu'ils ont donné toujours à tout ce qu'il y avait dans l'administration du pays de corruption, de violence et d'oppression. Il a fait retentir ces terribles paroles, que de tels hommes ne pouvaient pas être aimés ni choisis par un peuple qui, pour défendre les privilèges et les droits de l'homme, a coupé la tête d'un monarque sur l'échafaud et en a jeté un autre comme un vagabond et un mendiant à travers les nations de l'Europe, monarques soutenus l'un et l'autre par ces mêmes tories qui reviennent aujourd'hui au pouvoir. Il a étalé la plaie hideuse de la corruption qui vient de triompher dans les dernières élections, et, abordant son sujet favori, l'Irlande, il a interpellé Robert Peel de déclarer comment il entendait administrer ce malheureux pays. Alors, échauffé par son sujet, dans ses conseils, dans ses prévisions, dans l'expression de ses craintes, dans ses menaces, il s'est élevé à une hauteur de pensées et de style extrêmement remarquable, il a déployé une véritable éloquence.

Il a atteint son but. Sir Robert Peel est monté à la tribune, et le discours qu'il y a prononcé restera comme un démenti perpétuel à l'administration qui va commencer. Il a loué M. Guizot d'avoir fait entendre des paroles de paix; il a émis le vœu de voir une cordiale union régner entre les puissances sur toutes les questions relatives aux intérêts de l'Europe; il a demandé si le moment n'était pas venu pour elles de réduire leurs établissements militaires, et c'est surtout la France qu'il a eue en vue. Sir Robert Peel a fait la leçon au gouvernement français et lui a enseigné que ce n'était pas dans le nombre de ses régiments qu'il trouverait sa force en cas de guerre. Il a flatté la France du haut de la tribune anglaise, comme on flatte un vieillard auquel on veut arracher une concession; il a presque proclamé l'amour du peuple anglais pour la France. Laissons de côté tout ce qu'il y a de sentimental dans le discours du chef tory, et voyons s'il est sérieux. L'Angleterre, en conseillant à la France, à l'Autriche, à la Prusse, à toutes les nations qui s'étendent des montagnes tyroliennes à la Baltique, de désarmer leurs régiments et de s'en remettre à l'esprit public, en cas d'agression, du soin de défendre le territoire et de pulvériser l'invasion, l'Angleterre suivra-t-elle le conseil qu'elle donne? Désarmera-t-elle ses flottes? renverra-t-elle ses marins? Suspendra-t-elle la construction de ces nombreux navires qui s'élèvent sur tous ses chantiers? Non, en aucun cas elle ne diminuera ses forces maritimes. Nous savons bien qu'elle ne jettera pas une armée d'invasion sur le territoire d'aucune des grandes puissances de l'Europe; mais ses vaisseaux domineront-ils moins la Syrie? menaceront-ils moins l'Espagne? abandonneront-ils leurs conquêtes dans les mers d'Asie? cesseront-ils de se tenir dans la Méditerranée, prêts à franchir les Dardanelles au premier signal?

L'Angleterre, à travers tous les embarras de son administration intérieure, marche avec une éternelle constance vers des conquêtes extérieures. Elle a besoin de débouchés pour alimenter l'industrie qui nourrit ses peuples; elle a besoin de vaisseaux pour les ouvrir, de soldats pour les garder; elle ne peut pas désarmer une seule de ses frégates, elle ne le fera pas. Quand elle essaie de faire comprendre à l'Europe les avantages du désarmement, elle demande simplement à l'Europe de la regarder paisiblement étendre ses conquêtes

que l'orchestre et les voix étaient peu convenablement placés pour être entendus de toutes les parties de l'église. Alors nécessité est encore de s'en prendre pour ce *flasco* musical aux distractions singulières de messieurs du comité des fêtes.

Maintenant, — la transition est un peu brusque, et nous nous voyons forcés d'y arriver sans préambule, — parlons un peu du nouveau ténor, M. Gabriel Arnoud, qui se propose de remplacer M. Alexandre. Ce jeune artiste a tout d'abord attaqué le plus beau rôle de chanteur qui soit au théâtre, Arnold de *Guillaume Tell*, et il a eu raison, car il se présente bien plus encore comme chanteur que comme acteur dans la véritable acception du mot. Faisons d'abord la part du chanteur. M. Gabriel Arnoud nous paraît avoir fait de sérieuses études musicales et avoir une excellente intelligence de certaines ressources de l'art. Il chante plus juste que faux; il dit parfois la phrase musicale avec beaucoup de goût et de précision. Sa facilité est grande de jeter à pleine poitrine les notes les plus élevées; alors ces notes ont du *brío* et de la puissance, elles ont même dans la qualité du timbre quelque chose d'étrange et de bizarre qui n'est pas sans charme. Dans le duo du second acte, M. Arnoud a obtenu un succès bien mérité, par la manière heureuse dont il a abordé certaines difficultés. Il a eu moins de bonheur dans le trio. Quant au dernier acte, il l'a dit d'une manière assez convenable et a tenu très-facilement le fameux *si bemol*. Si nous nous arrêtons peu à la manière vraiment fâcheuse dont il a dit tout le premier acte, c'est que nous voulons faire la part de la peur et de l'émotion que cause nécessairement un premier début. Ajoutez à cela que M. Gabriel Arnoud est un jeune homme qui a à peine paru encore huit ou dix fois sur un théâtre.

Arrivons actuellement aux défauts radicaux de cette voix : elle est pâteuse et toute de gorge, d'un timbre peu distingué et dépourvu de toute suavité. De là, en général, chez M. Arnoud, un chant âpre et rude qui peut étonner par instants, mais rarement charmer. Dans

sur tous les points du globe; c'est à l'Europe de savoir si un pareil rôle lui convient.

— Les troubles continuent à propos du recensement, moins graves, il est vrai, qu'ils ne l'ont été à Toulouse, mais non moins significatifs. Les recenseurs doivent être appuyés par le canon, l'artillerie soutenue par la ligne. Etrange spectacle que celui d'un pays dont la plupart des départements se trouvent en opposition avec le pouvoir et seront tour à tour intimidés ou réduits par la force armée! Admettons que force reste au pouvoir organisé, à l'administration qui dispose des troupes; en résultera-t-il pour le gouvernement plus de cohésion et par conséquent plus de puissance? Non. La soumission n'est pas l'adhésion et le concours forcé n'imprime pas d'ordinaire une grande force d'action.

Tous les liens tendent donc aujourd'hui à se dissoudre. Les intérêts abusés, réunis dans une pensée de conservation, pensée erronée, mal comprise, se sentent attaqués aujourd'hui et se disjoignent. Cette pensée conservatrice qui a permis au pouvoir de briser une à une toutes les libertés, de résister aux demandes légitimes, aux vœux naturels de la nation, de repousser toute idée de réforme dans les élections, d'amélioration dans les lois politiques, cette pensée n'est plus celle de la bourgeoisie qui depuis dix ans mène le pays. La peur qui a imposé son joug à la révolution, qui a réfréné son ardeur, attardé ses pas, permis aux tendances rétrogrades de se manifester timidement d'abord, puis de grandir et d'arriver à l'état de contre-révolution, cette peur a changé d'objet. Les privilégiés redoutaient les masses, c'est le pouvoir qu'ils redoutent aujourd'hui. La désaffection des masses a passé peu à peu dans le corps municipal; encore un pas, une circonstance, elle arrivera dans le corps électoral. Alors rien ne s'opposera plus au triomphe de la démocratie; le progrès fera son œuvre.

Ainsi, l'idée démocratique aura vu son triomphe préparé par ceux-là même qui la combattaient le plus ardemment, amené par ceux qui espéraient non pas la détruire, — ils savaient bien que cela était impossible, — mais l'enchaîner et la dominer. Ainsi elle aura grandi dans la persécution qui lui aura fait un triomphe plus éclatant. C'est que hors de là il n'y a rien de vrai, rien de légitime, rien de durable. Faudra-t-il regretter ces jours d'épreuves, ce temps d'arrêt forcé? Non, si la démocratie a pu y puiser une leçon, si elle a appris à se discipliner, à marcher plus compacte et par conséquent plus vigoureuse. Sans doute c'est beaucoup dans la vie d'une génération que dix années passées dans les luttes les plus vives, dans les déceptions les plus amères, dans les doutes les plus décevants; mais c'est peu dans la vie d'un peuple qui en voit surgir un accord plus parfait, une union plus grande, et qui s'y retrempe pour marcher avec plus de courage, éclairé par ses fautes.

Nous le croyons donc, le peuple n'aura rien perdu s'il sait habilement profiter de la déconsidération du système, si dans ce repos forcé il a su puiser plus de force et plus de persistance. K.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 30 août 1841.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport fait dans la dernière séance sur les projets connus sous les noms de leurs auteurs, savoir :

- 1° Projet Chazourne;
- 2° Projet Remy et Guinand;
- 3° Projet Berthaud;
- 4° Projet Seguin.

M. PONS s'étonne que la commission ait rejeté tous les projets présentés; ce procédé lui paraît un peu cavalier.

les morceaux d'ensemble, cette voix est plus à l'aise, adoucie qu'elle est par les voix qui l'accompagnent.

En somme, que penser de ce ténor? Qu'il y a chez lui de rares facultés de voix, des notes d'une grande puissance et souvent d'un effet original, une intelligence musicale confortable, toutes choses assez rares chez les ténors de province.

Quant à ses défauts, nous reconnaissons qu'ils sont nombreux, incorrigibles peut-être; mais nous croyons qu'il y a chez M. Arnoud l'étoffe d'un ténor, et qu'il mérite être entendu avec égards. On nous apprend que ses deux autres débuts doivent avoir lieu dans *Lucie et la Juive*.

Notre opinion sur M. Arnoud est, il est vrai, une opinion toute relative. Nous avons égard, en cela, à la pénurie de ténors où se trouvent actuellement les principales villes de France, et au singulier goût du public qui, depuis l'arrivée de Duprez à l'Opéra, s'est pris à se passionner pour les notes de poitrine. Sous ce rapport, le nouveau ténor a tout ce qu'il faut pour soulever d'admiration une certaine partie de son public. Mais, au point de vue de l'art et du bon sens, cette méthode dite à la Duprez, et que propage Del Sarte à Paris, au grand détriment de toute poitrine qui n'est pas de fer, cette méthode qui cherche avant tout à obtenir du son par tous les moyens possibles, dût-on n'arriver qu'à des vociférations, à des contorsions, à d'énormes contre-sens comme expression et sentiment dramatiques, cette méthode ne peut avoir qu'une vogue passagère, car le public finira par s'apercevoir que ces cris ne sont pas le vrai chant, qu'après tout il y a trop peu de poitrines humaines capables de supporter de pareils assauts, et que ce n'est pas avec de telles contorsions qu'on parvient à exprimer dignement le langage de la passion.

Duprez lui-même, qui, à force d'art et de volonté, s'était fait une voix, Duprez succombe à l'œuvre, et peut-être est-il le premier

Dans la question qui s'agit, dit-il, à savoir s'il y a convenance à ériger des ponts, soit sur le Rhône, soit sur la Saône, dans l'axe du cours du Midi, et s'il y aura convenance à ouvrir des routes qui laissent une issue à ces ponts, il suffit d'examiner si les intérêts généraux auront à souffrir de l'ouverture de voies nouvelles de communication, et si les intérêts de la cité en seront ou non froissés; il suffit d'examiner si les indemnités réclamées seront, pour la ville, compensées par les avantages qui en résulteront.

M. Pons se prononce pour l'affirmative; il rejette le projet Chazourne, comme n'offrant à la ville qu'un avantage secondaire et comme compliqué d'ailleurs d'un procès dans lequel il ne convient pas à la ville de se mêler.

Le projet Berthaud paraît offrir à M. Pons de notables améliorations, et le remblai gratuit du cours du Midi par cette compagnie serait une chose profitable; mais ce projet si vaste a peut-être, dans ses combinaisons, dépassé le but que ses auteurs voulaient atteindre.

Le projet Remy et Guinand, plus sage, plus modeste, manque cependant d'un complément nécessaire, indispensable, celui d'une issue sur la rive droite de la Saône, et, de plus, ce projet, comme les deux autres qui le précèdent, devrait, suivant le désir de leurs auteurs, être exécuté sans concurrence, sans adjudication publique; or, l'exclusion de cette formalité suffirait pour les faire écarter.

Quant au projet Seguin, il paraît à M. Pons réunir tous les avantages, et la somme demandée n'est point exagérée en présence de l'importance des travaux, en présence de la nécessité où se trouve la ville de doter Saint-Just d'un chemin qui l'unisse à Perrache, chemin dont les dépenses dépasseront probablement le chiffre demandé par M. Seguin et qui n'offrira jamais une viabilité aussi complète, aussi facile que celle qui résulterait de l'adoption du plan de cet habile ingénieur.

M. Seguin demande en outre la cession gratuite de la partie du terrain à la Ferratière qui serait occupée par le chemin, mais cette cession, qu'on représente comme onéreuse, augmenterait, sans aucun doute, la valeur des terrains restant à la Ferratière; il y aurait au moins compensation.

Le chemin, en unissant Saint-Just à la presqu'île, mettrait cet ancien faubourg en rapport facile et direct avec l'abbatoir, avec le marché projeté, avec l'entrepôt, et cet ancien faubourg attend, parce qu'elle lui est due, une compensation depuis qu'on l'a ensermé dans la ligne de l'octroi.

On semble craindre que le transit abandonne Lyon; cette crainte est chimérique. Sur ce point important, le rapport lui-même, quoique contraire à tous les projets, doit rassurer le conseil.

M. MENOUX lit un discours contre les projets et en faveur des conclusions de la commission. M. Menoux signale avec énergie les dangers que présentent, pour la cité tout entière, des déplacements aussi brusques.

M. CHINARD explique comment s'est formée la majorité dans la commission: elle était composée de neuf membres; quatre membres approuvaient le projet Seguin, quatre le repoussaient; le cinquième, absent des réunions de la commission, en adhérant au vote des opposants, a seul constitué cette majorité opposante.

M. Chinard rappelle que, remplaçant le maire absent, il avait, en 1839, repoussé les projets présentés par M. Seguin, non à cause des projets en eux-mêmes, mais parce que M. Seguin en soumettait l'exécution à des conditions qui lui paraissent trop onéreuses, à des sacrifices de la part de la ville qui lui semblent exorbitants. Aujourd'hui les prétentions de M. Seguin se sont modifiées, et M. Chinard approuve en tous points la pensée qui a présidé au projet soumis à l'appréciation du conseil.

M. Chinard développe avec force et conviction les avantages qui, pour la presqu'île Perrache et les quartiers de Saint-Just et de Saint-Irénée, résulteraient de l'adoption des plans de M. Seguin. Ces quartiers soumis à l'octroi, alors qu'ils ne jouissent et ne peuvent jouir, faute de moyens de communication facile avec la cité, des améliorations dont on dote la cité, ont droit à une compensation; cette compensation, ils la trouveront dans l'exécution d'une route et de ponts qui leur permettront de sortir de leur isolement et de se mettre en rapport avec les établissements publics de la presqu'île.

M. Chinard rappelle la partie du rapport qui traite du transit et il y puise les motifs d'une profonde sécurité contre la crainte de le voir abandonner Lyon.

M. LE MAIRE réfute les objections présentées et par le rapport et par M. Menoux sur le tort que la ville éprouverait par la construction des ponts et des portions de route proposés. Sans doute, dit-il, les mêmes objections furent faites lors de la construction du pont Morand, comme elles se renouvellent toutes les fois qu'il s'agit d'améliorations, de changements notables pour un quartier nouveau; les intérêts s'émouvent, ils crient à l'abandon, à la dépossession de prétendus droits acquis, et cependant l'exemple de Paris, de Lyon même, démontre qu'une amélioration quelle qu'elle soit, qu'un agrandissement sagement combiné, loin d'être une cause de ruine, sont, au contraire, pour tous, une cause de richesse et de prospérité.

Du reste, ajoute M. le maire, les conclusions de la commission sont, plus qu'on ne le pense, conformes à celles de l'administration municipale. Et, en effet, à quoi conclut la commission? au rejet pur et simple des quatre projets qui lui ont été soumis, et puis elle exprime le vœu le plus formel que les ponts sur le Rhône et la Saône soient incessamment construits. La commission, en fait, ne rejette donc que l'établissement des chemins qui doivent leur

maintenant à conseiller aux jeunes ténors de se bien garder de suivre cette route, s'ils ne veulent voir se briser entièrement leur voix après un ou deux ans de scène. Nous croyons donc que l'influence de la méthode-Duprez sur la génération actuelle des chanteurs aura été plus funeste qu'utile, en ce qu'elle les aura, pour la plupart, jetés sur une route sans issue, et qu'elle aura pour longtemps faussé le goût du public. Nous ne parlons pas du vide laissé par Duprez à l'Opéra pour tout ce qui regarde une création dramatique quelconque; il aura passé dans le domaine de l'art ne laissant après lui que le souvenir d'un seul rôle, et dans la province une foule de malheureux imitateurs auxquels l'avenir réserve à coup sûr des voix affreusement éraillées et des poitrines cruellement brisées. On a l'habitude de se moquer beaucoup des grands brailards qui faisaient encore fureur, il y a vingt ans, au Grand-Opéra; nous ne savons trop s'ils étaient plus ridicules que les brailards d'aujourd'hui. Mais ce que nous pouvons affirmer, d'après les journaux du temps, c'est que l'esprit, la vérité dramatique, l'âme, le bon sens occupaient peut-être une plus large place à l'Opéra que de nos jours.

Un seul homme dont l'école pouvait avoir de l'avenir, en ce qu'elle est tout-à-fait en harmonie avec nos goûts et nos sentiments dramatiques, c'était Nourrit, dont la voix réunissait la force dans des proportions raisonnables, le charme, la grâce, la souplesse, sans briser sa voix; il a tenu avec honneur les premiers rôles à l'Opéra et a donné la vie aux plus belles créations de notre époque. Il a quitté la place dans toute la force de l'âge et du talent, et il a fallu malheureusement qu'il allât se perdre à la recherche de deux ou trois notes de poitrine. En parlant ainsi, ce n'est pas que nous fassions peu de cas de cette nature de notes; mais nous voudrions qu'on ne leur prêtât pas autant d'importance, et qu'on ne demandât pas à la voix plus qu'elle ne peut donner réellement, et cela aux dépens de la vérité humaine et du bon sens. Z.

servir d'issue. Mais, je le demande, à quoi serviraient des ponts qui n'aboutiraient qu'à des impasses? Il y a plus, c'est que, pour le plateau de Saint-Just au moins, le conseil municipal a voté l'ouverture d'un chemin dont les travaux étaient presque commencés, et qui n'a été ajourné que parce qu'il présentait, dans son exécution, une augmentation considérable de dépenses que le devis n'avait pas prévues. Ainsi, la commission veut les ponts, le conseil municipal a voté le chemin du plateau de Saint-Just, l'administration municipale ne vous demande pas autre chose.

M. G. MARTIN: Comme la commission votera pour l'érection des ponts, ces ponts me paraissent d'une nécessité pressante et indispensable, car il faut faire enfin quelque chose pour le quartier de Perrache, quartier qui seul présente pour la ville un sûr et brillant avenir. Mais il doit s'arrêter le vote du conseil; ajouter à ce vote celui d'un grand chemin, d'une variante de la route royale, serait faire aux quartiers de Saint-Just et de Saint-Irénée un présent funeste. Ces quartiers le repousseraient avec énergie, et il suffirait à leurs intérêts bien compris de rectifier le Chemin-Neuf et d'en rendre l'accès plus facile. Je ne vois donc dans les projets présentés que des spéculations tendant à enrichir aux dépens de la ville les auteurs de ces projets.

Le conseil prononce la clôture de la discussion. Le conseil, sur la demande de quelques-uns de ses membres, ajourne son vote à la séance du 9 septembre. La séance est levée à dix heures.

RECENSEMENT-HUMANN. — PROTESTATIONS.

D'après le *Courrier d'Indre-et-Loire*, le conseil-général de Tours a adopté à la presque unanimité la résolution suivante:

Le conseil, tout en reconnaissant l'utilité et la légalité du recensement prescrit par la loi de 1838, se prononce contre le mode indiqué par la circulaire du 25 février 1841. Le conseil invite le ministre à donner à ses agents des instructions qui soient en harmonie avec les lois préexistantes sur la matière, et il lui indique notamment le mode prescrit par la loi de 1832, qui n'a soulevé aucune résistance de la part des municipalités et des populations.

La décision du conseil-général du Calvados contient les considérants suivants qui méritent d'être signalés:

.... Considérant toutefois qu'il est impossible que le travail immense auquel concourent un si grand nombre d'agents, sur tous des points du royaume, ne contienne pas d'erreurs, et qu'il n'a pas pu entrer dans la pensée du gouvernement de ne le soumettre à aucun contrôle;

Considérant qu'une fois achevé, il sera de toute équité que les conseils municipaux, les conseils d'arrondissement, les conseils-généraux soient appelés à faire des observations sur les parties qui intéressent leurs communes, arrondissements et départements respectifs;

Par ces motifs, émet le vœu que le recensement commencé par les agents de l'administration des contributions directes soit continué et achevé, étant d'ailleurs convaincu qu'avant d'être soumis aux chambres le travail sera communiqué aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils-généraux qu'il concerne, pour qu'ils puissent présenter leurs observations.

On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire*:

Une circulaire de M. le préfet nous apprend que l'opération du recensement, interrompue, va reprendre dans la plupart des communes rurales. Les termes dans lesquels elle est conçue en font assez comprendre l'intention et le but: c'est d'échapper à la difficulté, puisque le pouvoir perd toute espérance de la résoudre. Nous doutons fort que l'autorité municipale se laisse prendre au piège et que la population consente à être dupe de cette petite ruse diplomatique. Demander aux maires leur assistance au travail des contrôleurs quand ce travail sera fini, ce n'est pas la rentrer dans la loi qui veut que le recensement soit fait dans chaque commune par le maire ou deux commissaires nommés par le conseil municipal. Le contrôleur ne doit qu'assister à l'opération.

Le *Progrès de Rennes* annonce que le maire et le conseil municipal de Louvigné-du-Désert ne se sont pas contentés de protester contre les mesures-Humann; ils ont énergiquement refusé d'accompagner les agents du fisc, qui ont été forcés de renoncer à faire le recensement.

Le conseil municipal de Vitré a protesté contre l'illégalité de tout recensement fait selon les instructions ministérielles.

Les conseils municipaux de Redon et de Ploërmel ont pris des décisions semblables.

Parmi les exemples de résistance aux mesures fiscales qui se produisent dans le département du Loiret, le *Journal du Loiret* cite celui qui a été donné par M. Sauvard, ancien maire de Montargis. M. Sauvard, non-seulement pour lui, mais pour ses locataires, a refusé l'accès de ses propriétés aux contrôleurs procédant seuls et sans l'assistance des conseillers municipaux.

M. Grenet, maire de Sainte-Geneviève et membre du conseil-général, a donné également un exemple de respect pour la légalité qui mérite une mention spéciale. Il a d'abord reçu les contrôleurs avec toute la politesse à laquelle ont droit des gens bien élevés, puis, s'étant informé si les tableaux employés à leur travail contenaient une colonne destinée à recevoir les observations des officiers municipaux, et ayant reçu une réponse négative, il leur a déclaré net qu'il leur refusait tout concours. En conséquence, aucun fait de recensement n'a eu lieu dans cette commune.

On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais*:

Le bruit que les agents du fisc allaient commencer le recensement avait mis hier et avant-hier notre population en émoi. Un rassemblement de trois à quatre cents personnes se forma sur la place de la Cité et dans la rue Beaudimont où l'opération devait, disait-on, commencer. Mais aucun contrôleur ni aucun délégué de M. Humann ne s'est montré, et nos concitoyens se sont dispersés avant que M. Desmousseaux de Givré ait eu besoin de recourir aux sommations. Le recensement ne se fait pas plus aujourd'hui qu'il ne se faisait hier. Le fisc n'oserait-il pas se mettre en campagne?

On lit dans l'*Emancipation*:

Le pouvoir ne met plus de bornes à sa rage de poursuites contre la presse indépendante. La *Gazette du Languedoc* d'hier annonce qu'un nouveau procès vient de lui être intenté à l'occasion d'un article placé en tête de son numéro du 24 août, et, en même temps, le gérant de l'*Emancipation* subissait un interrogatoire pour un troisième procès fait à notre journal, procès qui, à ce qu'il paraît, ne sera pas le dernier.

Nous ferons connaître demain quels sont les articles qu'on a la prétention d'incriminer dans les nouvelles poursuites qu'on engage contre nous, et nos lecteurs jugeront si ce n'est pas le plaisir d'une tracasserie gratuite qui fait agir le ministère public.

— M. Lenormand, notre ex-commissaire principal, et qui est impliqué dans l'affaire des troubles de Toulouse, est arrivé ce matin par

la diligence de Paris, escorté de deux agents de police qui ne l'ont pas quitté un instant.

Après être descendu à l'hôtel Capoul, il est monté dans une voiture de place, toujours escorté de deux agents, et a été écroué à la prison du Sénéchal.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Un de nos amis a reçu par le bateau à vapeur le *Phare*, arrivé à Marseille, une lettre d'Alger en date du 28 août. Cette lettre porte que l'expédition qui devait avoir lieu aux environs de Mazafra, sur les confins du pays des Hadjoutes, et à laquelle devaient prendre part les 12 à 1500 hommes que deux bateaux à vapeur étaient allés débarquer à Torre-Chika, a complètement échoué. Le temps était devenu extrêmement mauvais; les terres, détrempées par une forte pluie, rendaient toute marche impossible.

Nous ne savons si le gouverneur-général s'était rendu sur les lieux.

Nous attendons des détails plus précis par le prochain paquebot de la correspondance.

TOULON, le 1^{er} septembre 1841. — Hier, immédiatement après avoir reçu la dépêche télégraphique du ministre de la marine arrivée à Toulon dans la matinée, M. le vice-amiral Hugon, qui avait déjà commencé l'inspection du matériel de l'escadre au mouillage des îles d'Hyères, a fait signal à tous les vaisseaux de lever l'ancre; quelques instants après ils faisaient route pour notre port. A cinq heures du soir, l'escadre était en vue; mais elle ne put arriver au mouillage, qu'elle a enfin gagné ce matin.

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

EGYPTE. — ALEXANDRIE, 22 août. — Hier est parti pour Constantinople le bateau à vapeur en fer le *Nil*, qui doit ramener le fils du vice-roi, Saïd-Bey. On a embarqué sur ce bâtiment des chevaux et d'autres animaux précieux que Méhémet-Ali envoie au sultan.

M. Barnett, consul anglais, a eu le 20 son audience du vice-roi; il était accompagné de tous les sujets anglais résidant à Alexandrie, des commandants des vaisseaux le *Rodney* et le *Calcutta*, et de celui de la frégate l'*Inconstant*, suivis de leurs états-majors. Dans son discours au vice-roi, M. Barnett lui a exprimé le désir qu'il éprouvait de voir prospérer son pays et ses sujets au moyen de l'abolition des monopoles. Méhémet-Ali lui a répondu qu'il s'en était déjà occupé et qu'il s'en occuperait encore sérieusement, mais qu'une affaire aussi majeure demandait beaucoup de temps et une nouvelle organisation.

Lorsque le cortège sortit du palais, le pavillon anglais fut arboré sur la maison de M. Larking, consul britannique, qui se trouve absent, et la cité fit aussitôt un salut de 21 coups de canon. Tous les autres consuls ont également arboré leurs pavillons respectifs. Le consul russe a différé sa visite officielle, mais il a déjà eu une entrevue avec le vice-roi.

Méhémet s'est décidé, assure-t-on, à rendre les Syriens qui se trouvaient dans son armée et dont la plupart auraient même été embarqués.

— Les nouvelles de la Syrie sont des plus désastreuses. Les Druses et les Maronites en sont venus aux mains et le sang a coulé. Le consul anglais à Jérusalem a été obligé d'abandonner son poste et de se réfugier à Jaffa. Les Arabes coupent toute communication avec l'expédition de l'Euphrate. La montagne et les contrées voisines persistent dans le refus de payer des droits. L'anarchie est complète sur tous les points.

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, le 17 août. — Lord Ponsomby est sur le point de quitter cette capitale.

On vient d'expédier plusieurs bâtiments chargés de munitions et de provisions pour Tripoli, et il est fortement question de faire partir pour la même destination 8 ou 10,000 hommes. Tout cela se rattache probablement à l'expédition projetée contre Tunis. A ces troupes doivent se joindre celles qui se trouvent en ce moment à Gandie, où tout paraît terminé. Tahir-Pacha doit avoir le commandement de cette expédition qui a pour principal but de détruire l'influence française à Tunis. On assure que la Porte est poussée dans cette entreprise par lord Ponsomby et l'intervention d'Autriche.

Congrès Scientifique.

3^e SECTION. — SCIENCES MÉDICALES.

Séance du 3 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR VIRICEL.

Les sujets traités dans cette séance, tous d'une utilité générale, ne peuvent être compris que par quelques hommes spéciaux; ils ne doivent, en conséquence, occuper qu'un petit nombre de lignes dans notre compte-rendu.

Après la lecture du procès-verbal et de la correspondance, la parole est donnée à M. Peschier, de Genève. Il lit quelques fragments d'un long mémoire sur la nature et le traitement de la fièvre typhoïde. Ce travail du médecin homéopathe présente quelques spécimens symptomatiques, suivant la théorie de l'auteur, et dans sa conviction, suivant les faits observés, il n'est évidemment produit que pour soulever une question de doctrine. Alors M. le professeur Griffa, de Turin, annonce pour la prochaine réunion une réfutation des principes fondamentaux de l'homéopathie.

MM. Domenget, de Chambéry, Lombard, de Genève, et Barrier, de Lyon, prennent successivement la parole sur le sujet à l'ordre du jour.

Le mémoire de M. Barrier est plein d'intérêt; aucun fait ne ressort de la position de cette question et de la manière dont elle est traitée.

M. Mayor, de Lausanne, expose sa théorie et ses principes pour la réduction des fractures de l'os de la cuisse, ainsi que les motifs qui l'engagent à préférer la position demi-fléchie et à rejeter l'extension du membre, suivant le procédé du docteur Bonnet, de Lyon.

Ce dernier chirurgien répond immédiatement aux objections qui lui sont faites; il expose avec détails la supériorité de sa méthode et les expériences physiologiques et pathologiques sur lesquelles elle repose. Cette controverse intéresse au plus haut point l'assemblée et termine la séance.

Chronique.

LYON. — M. le ministre des travaux publics doit quitter aujourd'hui notre ville. Il a entendu les observations qui lui ont été présentées par les diverses compagnies intéressées à la navigation et à la construction des ponts. Il a visité, accompagné de M. le préfet et de M. l'ingénieur en chef, les bords et le cours du Rhône en amont de la ville et les travaux publics qui s'exécutent dans l'intérieur.

— La commission chargée d'organiser les fêtes du congrès prépare, dit-on, pour la clôture, une illumination du pont de Tilsitt et un concert sur la Saône. Entre autres disposi-

tions, le bassin de la rivière serait tout couvert de gracieuses embarcations ornées des pavillons des villes et des nations représentées au congrès.

— Il paraît que l'on s'occupe sérieusement de la prolongation du chemin de fer de Corbeil jusqu'à Montreuil. Cette ligne desservirait Melun et Fontainebleau, et formerait l'une des sections de la communication naturelle de Paris avec des sections de la Bourgogne. On désigne l'un des régents de la banque, député de Seine-et-Marne, comme se montrant définitivement à la tête de l'entreprise. Les études ayant déjà été faites, rien ne s'opposera à ce que ce projet de loi fut présenté à la session prochaine.

— L'académie de Lyon, dans sa dernière séance, a inscrit sur la liste des candidats aux places d'académiciens libres MM. Audin, auteur des histoires de Luther et de Calvin; François, professeur d'histoire à la faculté des lettres, et Belin, avocat.

— La distribution des prix à l'institution des sourds-muets, dirigée par M. l'abbé Plasson, a eu lieu hier au soir, en présence d'une réunion brillante qui a pu constater et admirer les heureux résultats obtenus, pour cette classe intéressante de malheureux, par l'application de la méthode inventée par l'abbé de l'Épée.

Les élèves, jeunes hommes et jeunes filles, ont exécuté des exercices qui ont vivement intéressé l'assemblée. On les a vus traduire, par l'écriture et par le geste, avec autant de précision que de promptitude, les différentes questions qui leur étaient adressées; on les a vus, ce qui paraît peu croyable, et ce qui n'est cependant que l'exacte vérité, réciter par la pantomime des fables de La Fontaine et se faire parfaitement comprendre des auditeurs. (Courrier.)

— Des fouilles qui viennent d'être faites près du nouveau Palais-de-Justice ont amené la découverte de plusieurs objets antiques, des amphores romaines et des débris d'urnes; on a trouvé aussi sur le même emplacement une certaine quantité d'ossements humains. L'emplacement sur lequel ces fouilles ont été faites appartenait autrefois au couvent des Dames de la Croix qui y avaient leur cimetière.

SOIES. — On écrit de l'Ardèche :

Les affaires sont calmes sur nos principaux marchés, malgré la bonne volonté des détenteurs. Cependant la fabrique ne cesse pas de consommer : Lyon, Saint-Etienne, Avignon et Nîmes travaillent beaucoup. Les quelques pluies qui sont tombées de temps à autre cet été ont entretenu les cours d'eau et fait que les moulinages ne se sont pas arrêtés cette année, comme il est arrivé presque toutes les autres années, et ont fourni amplement les fabricants. Voici les cours des derniers marchés :

A Aubenas, soies cour. 1 ^{er} choix (le kilog.)	58	70
— — — 2 ^e —	53	25 à 55 70
— — — 3 ^e —	48	45 50 85
A Joyeuse, — 1 ^{er} —	58	40 61 15
— — — 2 ^e —	53	25 55 70

A la foire des Vans, les prix ont été à peu près les mêmes qu'à Joyeuse; les doupiens s'y sont payés de 21 f. 75 c. à 24 f. 50 c., selon la qualité. (Courrier de la Drôme.)

— Le dernier courrier d'Italie nous apporte une douloureuse nouvelle : Silvio Pellico vient de mourir. Nous avons sous les yeux une touchante lettre de son ami, le comte Porro, qui ne laisse aucun doute sur ce triste événement. Le comte Porro, qui compte tant d'amis à Marseille, et qui, depuis quelque temps, était rentré en Lombardie au sein de sa famille, a vu les derniers moments de l'illustre auteur des *Prisons*, et ce sera sans doute pour lui un pieux devoir de consacrer quelques pages à l'agonie du plus infortuné des poètes italiens. (Sémaphore.)

Paris, le 2 septembre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le but de la convention de Londres est complètement atteint; à l'extérieur, le rôle de M. Guizot est donc fini. Or, comme la peur de la guerre a réuni à l'entour du 29 octobre dans la chambre un certain nombre de députés qui, dans les affaires intérieures, étaient peu disposés à seconder la politique doctrinaire, le transfuge de la coalition tremble qu'au début de la session prochaine on ne le reverse honneusement. Il craint que ceux-là même qui l'ont appuyé provisoirement, rassurés sur le maintien de la paix, effrayés de l'immense réprobation que son administration a soulevée sur tous les points de la France, par les violences exercées contre la presse, par les mesures d'ordre appliquées à la ville de Toulouse, et surtout par l'application illégale du recensement, n'hésitent à s'associer à son impopularité. Cette prévision inquiète M. Guizot. Il calcule d'ailleurs que de long-temps il ne pourrait se relever de la chute dont il est menacé. Une fois tombé du pouvoir, il lui serait difficile d'y rentrer jamais, si ce n'est dans un rang secondaire. Son ambition s'irrite; il cherche par tous les moyens à se cramponner au ministère. Aussi, dans ce but, se prépare-t-il, assure-t-on, à un appel au jugement de la nation électorale.

Déjà les préfets ont travaillé la matière; tous les moyens secrets d'influence et de corruption ont été mis en œuvre dans l'ombre. On commence à agiter dans le conseil des ministres la question d'une dissolution qui n'avait été qu'une journée. L'arrivée de Louis-Philippe à Paris n'a pas eu d'autre objet. Une fois maître d'une majorité compacte obtenue à force d'intrigues, M. Guizot se flatte qu'alors il lui sera permis de s'inféoder au gouvernement personnel restauré dans toute sa gloire sur les débris de la coalition. Dans son discours de Lisieux, il a, par l'éclat de ses palinodies, donné des gages au système immuable qui répugne à une tentative que la désaffection des électeurs peut faire avorter; il excite, il encourage à une dissolution devenue nécessaire pour obtenir la majorité dans la session prochaine et faire triompher ensuite, avec l'appui d'une chambre docile, le gouvernement exclusif et absolu d'une occulte influence. Le ministre lie sa cause à celle que la coalition avait mission de vaincre; il présente habilement la question de l'existence du cabinet actuel avec la question du maintien de la dynas-

tie, et, comme il s'adresse à des sympathies favorables à toutes ses allures contre-révolutionnaires, il est probable qu'il fera céder bientôt une hésitation qui n'a pour prétexte qu'une allégation d'inopportunité et quelques doutes sur le succès. On peut s'attendre que bientôt le 29 octobre aura recours à la dissolution. Que les électeurs se tiennent sur leurs gardes; que le pays légal se tienne prêt à une lutte qui doit être définitive, car elle doit avoir pour issue le triomphe de l'absolutisme ou de la révolution, la victoire de la prérogative royale ou de la prérogative parlementaire.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE.

On n'a presque fait aucune affaire avant l'ouverture; la rente était à 77 15, et elle a ouvert au parquet à 77 20.

Elle a fléchi aussitôt après l'ouverture, et elle est tombée à 77 10. Après être restée quelque temps offerte à ce prix, elle est remontée jusqu'à 77 25, cours auquel elle a fermé au parquet. A 4 heures, elle était remontée à ce prix.

5 0/0, 116 45; 4 1/2 0/0, 105 50; 4 0/0, 99 65; 3 0/0, 77 05; banque, 3222 50; obligations de Paris, 1280 00; Naples, 104 60; dette active d'Espagne, 21 7/8; Etats Romains, 000 0/0; 50/0 belge, 102 7/8; 30/0 belge, 00 00; banque belge, 000 00; Caisse Lafitte, 1020 00, 5075 00.

Les personnes arrêtées à Caen dans les soirées du 23 et du 24 août ont été interrogées par un juge d'instruction. Nous lisons à ce sujet dans le *Haro* :

Voici à peu près, dit-il, d'après les renseignements qui nous sont donnés, les questions qui leur ont été adressées :

Pourquoi avez-vous été au charivari? — Qui vous avait poussé à y aller? — Qui vous avait dit qu'il y aurait un charivari? — Avez-vous sifflé, crié à bas! hué?

L'intention du parquet était de trouver un comité directeur de Caen qui aurait organisé le concert, et, par suite, un comité parisien qui aurait dicté la marche au comité de Caen. Pour saisir le comité qui a donné un charivari à M. Guizot, Messieurs du parquet, saisissez la France entière, saisissez-vous vous-mêmes; car vous-mêmes, comme le *Journal des Débats*, vous avez sans doute dit à l'homme de Gand, au traître de 1815, au créateur de la coalition :

« Vous pourrez bien retrouver notre appui, mais jamais notre estime. »

Une ordonnance de non-lieu, nous assure-t-on, a mis un terme aux investigations, interrogatoires et poursuites, et à la recherche du fameux comité.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *National de l'Ouest* :

« Nous apprenons que plusieurs communes de la rive gauche de la Loire sont infestées de malfaiteurs qui inquiètent beaucoup les habitants des campagnes. Plusieurs maisons ont été visitées par des voleurs assez audacieux. La gendarmerie a été mise en mouvement, mais jusqu'à présent sans efficacité. Si l'on en croit les rapports qui sont faits, il faudra, pour en finir, employer des moyens plus vigoureux. »

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, 26 août 1841. — L'opinion publique vient de remporter une victoire importante: le ministère a retiré le projet de loi relatif à la cession des îles de Fernando-Pô et Annobon à l'Angleterre. L'Espagne a gagné dans cette affaire d'être éclairée sur la valeur réelle de ces deux possessions de la côte d'Afrique et sur le désintéressement constant de la Grande-Bretagne. Le gouvernement, qui a déferé ainsi au vœu national, a gagné également en popularité.

Avant de se séparer, les sénateurs et les députés ont déclaré lois du royaume celles relatives aux retraites militaires et à l'aliénation des biens du clergé séculier.

M. Marliani, dont les écrits politiques sont bien connus en Espagne et à Paris, est arrivé dans cette capitale. Le bruit a couru aussitôt que ce personnage devait obtenir le portefeuille des finances.

Une lettre particulière de Séville, qui mérite toute confiance, donne les plus grands détails sur le prosélytisme républicain dans cette ville. Tous les jours plus de 1,500 personnes se réunissent, malgré une chaleur excessive, à l'Alameda, pour entendre la lecture de l'*Huracan*; des discours démocratiques sont prononcés par un certain nombre d'orateurs. Le 19 août, la personne qui écrit a calculé le nombre des auditeurs à plus de 2,000. En un mot, chaque jour amène de nouvelles figures. Les autorités continuent à ne prendre aucun souci de ces réunions, du moins en apparence.

Le gouvernement a reçu les pièces du procès des chanoines de Saragosse. Le tribunal de première instance les a condamnés tous, à l'exception de deux, à quatre années d'exil, à dix lieues au moins de Saragosse, et sans pouvoir résider plus de deux ans sur le même point; les individus exceptés devront subir deux ans de la même peine.

La passion des mines se répand dans toute l'Espagne: les dernières nouvelles de la province de Cordoue annoncent la découverte de plusieurs mines de mercure d'une grande richesse.

Le général Narvaez est en ce moment à Gibraltar; les allées et venues de ce personnage ont attiré l'attention du gouvernement; les autorités espagnoles à Gibraltar ont reçu les ordres les plus formels pour surveiller sa conduite de très-près.

L'ayuntamiento de Madrid s'apprete à célébrer l'anniversaire du mouvement de septembre.

On s'attend à voir hausser les fonds espagnols; la publication de la loi relative à l'aliénation des biens du clergé est une forte garantie, mais encore faut-il que la vente s'opère d'une manière bien différente de celles employées jusqu'à ce jour. Le 5 p. 0/0 a fermé à 25 3/4 au comptant. On a fait 20,000,000 de réaux. (Sentinelle des Pyrénées.)

ANGLETERRE. — CHAMBRE DES LORDS.

Séance du 30 août.

Le lord chancelier s'assied en présence d'un grand nombre de pairs parmi lesquels on remarque S. A. le duc de Sussex.

Lord Melbourne se lève et dit au milieu du plus profond silence : Mylords, il est de mon devoir d'informer vos seigneuries que, par suite du vote émané samedi dernier de la chambre des communes, et absolument semblable à celui que vous avez émis au commencement de la semaine, mes collègues et moi nous avons offert à la reine notre démission. La reine a bien voulu accepter cette démission, et nous ne restons en place que jusqu'à la nomination de nos successeurs.

Un silence profond règne dans l'assemblée.

Le bill d'administration de la justice est lu une seconde fois sur la motion du lord-chancelier. Il passera lundi au comité.

Sur la motion du vicomte Duncan, la chambre s'ajourne à lundi prochain.

— Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, que jusqu'à ce jour sir Robert Peel n'a fait de proposition à personne relativement à la composition du nouveau cabinet. Ainsi, toutes les listes qu'on a fait circuler dans le monde, ou que les journaux ont publiées, n'ont aucun caractère officiel. (Morning-Post.)

ETATS-UNIS. — Le bateau à vapeur *Acadia*, capitaine Ryrrie, avec ces papiers de New-Yorck du 15, de Boston du 17, et d'Halifax du 19, est arrivé samedi à Liverpool, après une traversée de neuf jours et demi d'Halifax. Il a rencontré le *Columbia* à 60 milles de ce port.

Le *Journal du Commerce* de New-Yorck du 14 août expose en les termes la situation politique du pays :

« Pour l'instruction de ceux de nos souscripteurs qui reçoivent leurs journaux par les paquebots à vapeur, nous dirons que le bill de la banque fiscale des Etats-Unis, après un vif débat, a passé devant les chambres et a été présenté, il y a aujourd'hui huit jours, au président, pour être revêtu de sa signature. La différence capitale parmi les membres de la majorité a roulé sur le droit constitutionnel de placer des succursales dans les états sans leur consentement.

« Un compromis les a mis d'accord, et le bill a été voté. Mais ce compromis ne satisfait pas le président et est généralement considéré comme exagérant le pouvoir du congrès d'une façon non moins offensive que le bill original. Il est hors de doute aujourd'hui que le président renverra le bill au sénat, où il a pris naissance, avec ses objections, ou, en d'autres termes, apposera son veto. Ce bill aujourd'hui ne peut devenir loi et doit infailliblement être annulé.

« Le bill sur la distribution des terrains publics a passé à la chambre des représentants; mais il rencontrera des difficultés dans le sénat.

« Le bill sur les banqueroutes a passé au sénat et est aujourd'hui devant la chambre des représentants où son sort est incertain.

« Le nouveau bill sur le tarif est, comme les autres, entouré d'embaras; il a été rapporté avec quelques amendements par la commission; mais il y a tant d'objections contre lui, qu'il a très-peu de chances de succès. Les classes marchandes ne sont pas très-contentes des bills sur les banqueroutes et le tarif; cependant la défaite qu'ont essuyée les principales mesures réservées à cette session spéciale n'a rien troublé les affaires.

« La récolte est terminée par toute la contrée, excepté pour les graines et les patates. »

Sous la date du 14, deux heures après midi, le *Journal du Commerce* annonce qu'une lettre de ses éditeurs, datée de Washington, jeudi soir, lui apporte la nouvelle suivante :

« J'apprends à l'instant, par un renseignement venu directement de l'hôtel du président, que le message contenant le veto sera demain à midi envoyé au sénat. »

NEW-YORCK, le 14 août. — Nos lettres particulières de Washington nous autorisent à vous informer que le président ne sanctionnera certainement pas le bill adopté par les deux chambres du congrès pour l'établissement d'une banque nationale ayant des succursales dans tous les états de l'Union. Il n'existe aucun doute sur l'exactitude de cette information, et nous n'hésitons pas à dire que non-seulement nous n'aurons pas de banque cette année, mais encore que les autres mesures législatives que l'on attend depuis si longtemps ne passeront pas et que le premier cabinet whig, sous la nouvelle administration du président Tyler, sera entièrement dissous. Les amis de Martin Van Buren sont extrêmement contents de ce contre-temps et ils espèrent revenir au pouvoir avant peu. Un nombre des mesures qui ont déjà été adoptées dans cette session extraordinaire figurent de fortes allocations pour l'augmentation de la marine, la construction de navires à vapeur armés sur les lacs pour surveiller le Canada, etc. Toutes ces mesures sont très-populaires ici.

Le Gérant responsable, E. MURAT.

VERMOUTH DE TURIN,
de CHAVASSE, distillateur à Chambéry.
Seul dépôt à Lyon, rue Sala, 21. (11047)

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n^o 1.

VENTE JUDICIAIRE

d'un fonds de chapellerie et d'objets mobiliers.

Saisis au préjudice du sieur VIMAUD, chapelier à Lyon, rue Paradis, n. 3.

(PREMIÈRE PUBLICATION.)

Le mardi vingt-un septembre mil huit cent quarante-un, dix heures du matin, dans le domicile sus-indiqué dudit sieur Vimaud, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant du fonds de fabricant et marchand de chapeaux dudit sieur Vimaud, composé notamment de chaudières à vapeur et chaudrons en cuivre, fourneaux, outils et ustensiles pour fouler et apprêter; réservoir, pompe, diverses constructions en bois et briques, et enfin plusieurs objets mobiliers, meubles meublants, agencements, effets de ménage et marchandises, papier, peluches, chapeaux, etc.

Cette vente sera faite par le ministère de M^e Berrod, notaire à Lyon, à la requête des sieurs Mille et Renaud, et sous les conditions insérées au cahier des charges déposé en l'étude dudit notaire.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M. Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, et pour les renseignements, ainsi que pour voir le local dudit fonds et les objets à vendre, à M^e Fauché, huissier à Lyon, place du Palais-de-Justice, n^o 1. (1418)

Etude de M^e Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, 7.

Le lundi six septembre mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera vendu aux enchères divers objets saisis, consistant en un billard avec ses accessoires, banque, tables, tabourets, horloge, fourneau économique, bouteilles, etc. Au comptant. (1447)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le lundi six septembre mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en commodes, tables, tables à toilette, bureaux, secrétaires, bibliothèques, le tout plaqué en acajou, érable et palissandre. (1077)

Même étude.

Le lundi six septembre mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères de meubles saisis, consistant en tables, chaises, commodes, pendule, glaces, pompes, tours, etc. (1078)

VENTE AUX ENCHÈRES

D'immeubles situés à la Guillotière, entre la Grande-Rue et la rue de Bêchevelin.

Desservis sur chacune de ces rues par un portail.

Ces immeubles consistent en bâtiments, hangars et terrain; ils sont propres, par leur situation, à l'établissement d'entrepôts; ils proviennent de M. Allemand, et ont été à l'abri de l'inondation de 1840.

La vente en sera faite en six lots formés ainsi qu'il suit :

1^{er} LOT.—Une parcelle de terrain de la contenance de 201 mètres 50 centimètres carrés, avec mitoyenneté de murs et communauté de pompe.

2^e LOT.—Une parcelle de terrain de la contenance de 190 mètres 65 centimètres carrés.

3^e LOT.—Une partie de bâtiment avec hangar et cour.

4^e LOT.—Une partie de bâtiment composée de deux vastes magasins.

5^e LOT.—Une partie de bâtiment composée d'une cave voûtée, d'un vaste magasin divisé en quatre pièces, d'un autre magasin, arrière-magasin, premier et second étages.

6^e ET DERNIER LOT.—Une partie de bâtiment composée de grands magasins et d'un premier étage divisé en cinq pièces.

Cette vente aura lieu le 25 septembre 1841, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n^o 1, chargé de traiter de gré à gré.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Guillotière, à M. Chatannay, propriétaire, y demeurant, rue de Vaudrey, n^o 1, et, à Lyon, audit M^e Laforest, notaire.

(4924)

ÉTUDE DE M^e GALLAY, NOTAIRE, SUCESSEUR DE M^e MISSOL, PORT SAINT-CLAIR, n^o 25.

A vendre en gros ou par lots.

Une superbe propriété, dépendant de la succession de M. Chaize, située en la commune de Condrieu (Rhône).

Elle se compose d'une vaste maison d'habitation sur les rives du Rhône, de plusieurs bâtiments d'exploitation, jardins, vergers, prés, terres et vignes produisant les premières qualités de vin de Condrieu; le tout d'une contenance d'environ dix-neuf hectares.

S'adresser, à Lyon, audit M^e Gallay, et à Condrieu, à M^e Chassagnieux, notaire.

(5002)

ÉTUDE DE M^e COTTIN, NOTAIRE, PLACE BELLECOUR, n^o 16.

A vendre.

Belle chute d'eau de six mètres de hauteur, située à Nivolais, près la route de Lyon à Grenoble, et pouvant servir pour une usine, moulin, etc.

S'adresser à l'étude dudit notaire.

(4182)

(5350) A vendre.

Joli petit vigneronnage, à quinze minutes de Villefranche, construit à neuf, dans une belle exposition, et d'un bon produit, y compris mobilier et récolte pendante, au prix de 15,000 fr.

Maison de campagne meublée, avec un vaste clos de vignes, avantageusement placée sur les bords du Rhône, où l'on arrive en demi-heure par le chemin de fer.

S'adresser à M. Caillaud, épiciier, vis-à-vis la grille de l'Archevêché.

(11044) A vendre.

Une propriété à Villieux, canton de Meximieux, à 20 kilomètres de Lyon, sur la grande route de Genève, composée de maison de maître, vaste écurie et remise, avec grand jardin, verger, prairies bien boisées, deux moulins à blé avec un battoir à grain; le tout construit à neuf. Cette propriété, qui réunit l'utile à l'agréable, offre au propriétaire une indépendance parfaite avec le fermier.

S'adresser à M. Mazerat, à Villieux (Ain).

(10050) A vendre.

Office d'huissier à la résidence de Tournus (Saône-et-Loire).

S'adresser, pour traiter, à M. Léchère, confiseur, rue Municipale, 12, à Mâcon, fondé de pouvoir.

(11033) A vendre de suite.

Fonds de pâtisseries, et local à louer. Ce fonds est le seul dans le quartier.

S'adresser au 1^{er} étage de la maison rue Casati, n^o 11.

A vendre à l'amiable,

EN TOTALITÉ OU EN PARTIE,

pour cause de décès et par cessation de commerce.

Un beau fonds de librairie, grande rue Mercière, n^o 21. On donnera des termes pour les paiements.

A louer de suite,

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT.

Les magasins et les appartements dépendants de ladite librairie; un des magasins serait propre à un bazar.

S'y adresser.

(11019)

(11087) A vendre pour cessation de commerce.

Un fonds d'auberge très-achalandé, situé passage des Marronniers, maison Héraud, propriétaire de l'établissement. On accordera toutes facilités pour le paiement.

S'y adresser.

Bureau d'affaires de M. Barbollat, rue Mulet, 2, au 1^{er}.

A vendre pour cause de cessation de commerce,

A DES CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES.

Un beau fonds de café-restaurant, bien agencé, ayant une bonne clientèle, situé cours d'Herbouville. — On donnera facilité pour les paiements.

(11041)

POUDRES DE A. JULLIEN POUR LE COLLAGE DES VINS.

On a fait, POUR LE COLLAGE DES VINS, tant d'imitations des poudres de Jullien, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler au public que ces poudres, qui viennent d'être perfectionnées d'après les conseils de M. d'ANCIER, se recommandent déjà par vingt-deux années d'expérience et de succès et par trois médailles des diverses expositions.

Les poudres de A. Jullien se vendent chez M. RIVER, boulevard Poissonnière, 8. — Elles coûtent, il est vrai, plus cher que celles imitées; mais, comme on n'en emploie pour obtenir le même résultat que la moitié du poids de ces dernières, elles reviennent de fait à bien meilleur marché. (1918)

(11042) A vendre.

Un beau fourneau économique en fonte. S'adresser à M. Bernillon, place du Change, n^o 2.

Avis aux Dames qui s'occupent de broderie.

M. PETIT, dessinateur, demeure actuellement place Neuve, près de la rue Saint-Marcel, n^o 1, au 2^e. Il tient toujours les articles dessinés sur étoffe, tels que cols, guimpes, voilettes, volants, aubes, nappes d'autel, canezous, fanchonnettes, bonnets, etc., etc.

Il a aussi le dépôt de l'Eau pour les Dents, de M. Dezirabode, dentiste du roi. (11048)

AVIS.—Mlle TOURNU et M. DUROUCHET préviennent le public qu'à partir du 29 août, M. d'AGRAIN a cessé de représenter leur maison. (4268)

CHIEN PERDU.

Chien d'arrêt, poil ras, blanc. tête et oreilles brunes, une large plaque brune sur le flanc gauche, queue coupée un peu court, taille moyenne élancée. Il répond au nom de Phanor. Il s'est échappé le dimanche soir 29 août.

Les personnes qui l'auraient recueilli ou qui pourraient en donner des nouvelles sont priées de s'adresser par écrit ou verbalement au concierge de la maison Vespre, place Saint-Clair, n^o 1. Il y aura récompense. (11043)

AVIS.—MM. PRAVAZ et C^e ont l'honneur de prévenir MM. les limonadiers qu'ils viennent d'établir dans cette ville un dépôt du véritable **vermouth de Turin**.

Cette liqueur bienfaisante et d'un goût agréable ne laisse rien à désirer sous le rapport de la qualité; elle a l'avantage de ne jamais s'altérer ni se troubler.—Dépôt chez MM. AUGER, rue du Bois, 5, et DROGGE, rue Buisson, 17. (10089)

AVIS AU COMMERCE.

M. ARNOUX, négociant, rue du Rhône, 180, à Genève (Suisse), se charge de conciliations en matière de commerce, soit sur marchandises, soit, au besoin, de la vente pour compte, si on le désire.

S'informer chez MM. Lagoutte Bastie jeune et C^e, rue de Puzy, 17, à Lyon. (Affranchir.) (11028)

(11018) SIRBEAUX et C^e. Toiseurs.

Ils tiennent un bureau d'écritures, dans lequel on rédige tous comptes, actes sous seing privé, lettres, mémoires, pétitions, demandes, etc.

On se charge aussi de placer sur hypothèque et à rente viagère différentes sommes.

Ils demeurent rue de la Barre, n^o 10, au 1^{er}, sur le devant.

Bureau de placement des ouvriers tailleurs.

TENU PAR LE SIEUR FROISSARD,

Grande rue Longue, n^o 6, au 2^{me}.

Ce Bureau, qui a existé depuis 1816 jusqu'en 1830, vient d'être rétabli par un arrêté de M. le maire de la ville de Lyon, en date du 17 juillet dernier, et autorisé par M. le préfet le 21 suivant; il est ouvert depuis le 1^{er} septembre.

MM. les maîtres et les ouvriers peuvent s'y rendre en toute sûreté. (11046)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 fr.; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n^o 1. (6847)

COUPELLERIE ET INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.

MARTIN, ci-devant quai Saint-Antoine, donne avis qu'il vient de créer un nouvel établissement de fabrication de coutellerie et d'instruments de chirurgie en tout genre.

A LA GUILLOTIÈRE,

quai du Bas-Port, descente des premiers escaliers du pont, à droite.

ENSEIGNE LISIBLE DU QUAID DE LA CHARITÉ.

Cet établissement spécial lui permet d'offrir aux consommateurs toute garantie pour la qualité et la modicité des prix. Il se charge d'exécuter tout objet de commande. (5352)

ARÈNE FRANÇAISE,

Aux Brotteaux, cours Lafayette.

DIRECTION DE M. ESBRAYAT.

Dimanche 5 septembre 1841, pour l'avant-dernière représentation, lutte surprenante.—Rentrée de M. Bouzon dit **Quiquin**, de Roquemaure, pour la reprise et par suite de provocation contre **Clergeaud dit l'Invincible**. Cette partie extraordinaire aura lieu à six heures précises.—Revanche de M. **Isidore Mazard dit Sans-Rémission** contre **A. G.**, les mêmes qui ont été couverts d'applaudissements dimanche dernier.—Revanche des deux **Petit-Cadet**, partie étonnante par l'agilité des combattants.—Rentrée de M. **Pichat dit l'Aimable**, premier athlète lyonnais. — On commencera à quatre heures et demie. L'affiche du jour donnera les détails. (11045)

DU 1^{er} AU 11 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

DE LA SAONE

PARTENT POUR CHALON

Les jours impairs, à 5 heures 1/2 du matin.

Les jours pairs, à 6 heures du matin. (11040)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.—7^e DIVISION MILITAIRE.—PLACE DE LYON.

HOPITAL MILITAIRE DE LYON.

ADJUDICATION AU RABAIS

des denrées et objets de consommation pour l'exercice 1842.

Le public est prévenu que le 30 septembre 1841, à midi, à l'hôpital militaire de la Nouvelle-Douane, aura lieu, en séance publique, l'adjudication des denrées et autres objets de consommation ci-après-désignés, nécessaires pour l'exercice 1842, et qu'il sera reçu, séance tenante, des soumissions cachetées, qui seront ouvertes dans la salle du conseil, par le sous-intendant militaire chargé de la police administrative dudit établissement, en présence de MM. les soumissionnaires, des officiers de santé en chef, et de l'officier principal d'administration comptable.

DÉSIGNATION DES FOURNITURES :

Viande (3/4 de bœuf, 1/4 veau ou mouton),	le kilogr.
Fleur de farine,	le kilogr.
Vin rouge vieux, ordinaire,	le litre.
Vin blanc vieux, ordinaire,	le litre.
Riz (dit bon courant ou rizon),	le kilogr.
Vermicelle,	le kilogr.
Pruneaux,	le kilogr.
Sel gris,	le kilogr.
Lait,	le litre.
OEufs (grosseur moyenne),	le mille.
Poids secs,	le kilogr.
Haricots secs,	le kilogr.
Lentilles,	le kilogr.
Fagots,	le cent.
Charbon de bois.	l'hectolit.
Charbon de terre (dit grosse grêle),	les 100 k.
Huile à brûler,	le kilogr.
Chandelles,	le kilogr.
Suif de mouton,	le kilogr.
Axonge ou saindoux,	le kilogr.
Moutarde noire, entière,	le kilogr.
Son de froment,	le kilogr.
Semence de lin,	le kilogr.
Farine de lin,	le kilogr.
Tourteaux de lin,	le kilogr.
Sangsues saines et de réservoir,	le mille.
Orge en grains,	le kilogr.
Farine d'orge,	le kilogr.
Alcool à 33°,	le litre.
Vinaigre blanc,	le litre.
Vinaigre rouge,	le litre.
Sucre blanc en pains nus (Lumps),	le kilogr.
Miel blanc, du Gâtinais ou de Narbonne,	le kilogr.
Miel jaune citrin (provenance de Grasse),	le kilogr.
Huile fine d'olive,	les 100 k.
Paille de couchage,	le kilogr.
Grand linge à pansement,	le kilogr.
Petit linge à pansement,	le kilogr.
Charpie de fil,	le kilogr.

Les soumissions pourront être faites pour la fourniture d'un ou de plusieurs des articles ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacun d'eux.

On n'admettra à concourir aux adjudications que des personnes qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les objets mis en adjudication.

On pourra prendre connaissance des autres conditions du cahier des charges au bureau du sous-intendant militaire, place Louis XVIII, n^o 35, et au bureau de l'officier principal, à l'hôpital, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Lyon, le 18 août 1841.

(5059)